

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/201

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame MAYEUR Valérie date du 16 juin 2026,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public afin de permettre l'installation d'un foodtruck pour fêter les 80 ans du club de l'AOS (59184) SAINGHIN-EN-WEPPEES présentée ; il y a lieu de prendre toutes les mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame MAYEUR Valérie (foodtruck « Crouty Kino ») domiciliée 28 rue du Touquet (62670) MAZINGARBE est autorisée à occuper le domaine public dans la partie herbée près de la salle polyvalente afin d'y pratiquer son activité de commerçante ambulante de vente de frites et viandes grillées.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable les jours suivant : le samedi 27 juin à 15h00 jusqu'au dimanche 28 juin 2026 à 15h00.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Mme MAYEUR Valérie,
Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 18 juin 2026

Le Maire

Matthieu CORBILLON